

## NOMINATION DES DÉLÉGUÉS DE L'ÉCOLE.

---

MONTREAL, 12 JANVIER 1884.

Assemblée régulière de l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal  
tenue dans ses salles.

Présents : MM. les Drs D'Orsonnens au fauteuil, Coderre, Desjardins,  
Durocher, Craig, Beaudry, Brunelle et Mignault.

La résolution suivante est adoptée unanimement :

MM. les Drs Thos E. d'Odet d'Orsonnens et Louis Edouard Desjardins sont nommés officiellement pour traiter officiellement au nom de l'École, avec son Excellence Mgr Henri Smeulders et l'Université Laval, au sujet des difficultés relatives à la succursale, et sont autorisés par la présente résolution à agir comme Délégués en tout ce qui concerne la procédure juridique, et les conditions auxquelles l'École pourrait de nouveau être admise dans la Succursale ; l'École s'engageant sur l'honneur dès à présent à accepter et à ratifier ce qui aura été fait, agréé et librement consenti par les dits Délégués, et s'en remettant pleinement pour la fin ci-dessus mentionnée à leur discrétion et jugement à la seule condition que ceux-ci n'acceptent rien d'incompatible avec la justice et les privilèges de sa charte.

Les dits Délégués soumettront à la décision de l'École réunie en assemblée régulière, avant de l'accepter, tout point concernant les arrangements à conclure, qui de l'avis de l'un d'eux pourrait mettre en danger l'existence de l'École ou blesser les lois de la justice en quoi que ce soit.

M. l'abbé Camille Caisse et M. Siméon Pagnuelo, conseil de la reine, et Secrétaire général du Barreau de la Province, sont choisis comme avocats dans la cause.

(Signé.) THOS E. D'ODET D'ORSONNENS,  
*Président.*

“ L. D. MIGNAULT,  
*Secrétaire.*

Concordat cum originali,

(Signé.) G. F. DE BIE,  
*Secrétaire.*